

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°2 DU 18 NOVEMBRE 2016

SAISON 2016/2017

Présents :

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance
Brigitte GEILER, Patricia MAZZOLA, Virginie MOINEAU

Messieurs : Philippe VENDRAMINI, Secrétaire
Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE

Assiste :

Monsieur Alain de FABRY, Secrétaire Général de la FFVB

La réunion est ouverte à 15h00.

La Présidente remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour :

- Election complémentaire des membres au Conseil d'Administration FFVB
- Nomination d'un nouveau membre de la CACCP
- Examens des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions
- Examen et approbation de modifications des règlements fédéraux (présentés par le CA)
- Organisation de la participation des membres du Conseil de Surveillance au scrutin électoral lors des AG Régionales
- Informations de la Présidente
- Informations du représentant de l'Exécutif
- Rapport des membres du conseil sur leurs activités
- Point divers

DESIGNATION DES MEMBRES (COMPLEMENTS) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'OLYMPIADE 2013/2016

Deux postes masculins et deux postes féminins sont à pourvoir :

4 candidats masculins ont fait acte de candidatures :

M. Frédéric PASTORELLO
M. Emmanuel PURPAN
M. Jean-Paul DUBIER
M. Jacques TARRACOR

Après un vote à bulletins secrets, MM. DUBIER et TARRACOR ont été élus administrateurs jusqu'à la prochaine élection prévue en Décembre.

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA CACCF

Le Conseil de Surveillance examine la candidature de M. Benjamin SCHLICKLIN et retient à l'unanimité sa désignation.

ORGANISATION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU DEROULEMENT DU SCRUTIN ELECTORAL FEDERAL SE DEROULANT DANS LES LIGUES REGIONALES

La Commission Electorale ne pourra pas se déplacer dans les ligues pour organiser ce scrutin, ce que le Conseil regrette.

Le Conseil de Surveillance, sollicité par le Secrétaire Général accepte d'apporter son aide dans le déroulement du scrutin de liste, **en tant que scrutateur**, mais en aucun cas il ne doit suppléer la Commission Electorale.

Le rôle des scrutateurs se limitant à vérifier la bonne organisation matérielle, à s'assurer du bon déroulement du vote, à vérifier la capacité des votants, et si celle-ci est constatée à ouvrir la possibilité informatique de vote.

Le scrutateur devra également rédiger une note très courte sur le déroulement du scrutin, à l'attention de la Commission Electorale.

La Commission Electorale sera joignable téléphoniquement pour tous les litiges pendant le scrutin.

Les membres du Conseil se sont ainsi répartis au mieux, pour participer aux différentes AG. Cependant les AG se déroulant principalement sur 2 journées, le nombre de scrutateurs s'avère insuffisant, d'autant que les membres du Conseil ont retenu le principe de ne pas être scrutateurs dans leur propre ligue, se contentant dans ce cas, d'apporter leur aide matérielle sous l'autorité et la responsabilité du ou des autres scrutateurs.

EXAMENS DES PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PV DES DIFFERENTES COMMISSIONS

PV DU CA DU 9 JUILLET

PV DU CA DU 17 SEPTEMBRE (ce PV approuvé lors du CA du 30 octobre) n'est pas encore publié. Dans la version présentée en séance, le problème de la CB n'a pas été acté.

COMMISSION ELECTORALE : PV 1, 2, 3

COMMISSION MIXTE CFCP N°1

COMMISSION SPORTIVE N°5

COMMISSION DES EDUCATEURS N° 1

CONSEIL N°1

SUIVI DTN ET PLAN DE DEVELOPPEMENT

Le suivi des principales actions et les suivis de budget sont présentés et commentés en séance.

La représentante du Conseil fait part des discussions et informations qu'elle a pu obtenir de la DTN, du responsable du projet de DEVELOPPEMENT et du suivi budgétaire qui lui a été remis.

En ce qui concerne les actions DTN, elle précise que le réalisé est en augmentation (+3 %).

Pour ce qui concerne le Développement, les membres du Conseil font part de leurs difficultés à suivre et à analyser les sommes affectés à ce secteur, notamment l'impact des plans de Développement des Ligues

Régionales. Le Conseil pointe l'absence d'un véritable plan de Développement coordonné entre l'Exécutif et la DTN, et donc de sa déclinaison dans les Ligues Régionales.

Dans cette période préélectorale les actions et le fonctionnement de la DTN sont pour le moins ralentis et limités.

La fonction importante du Conseil qui consiste statutairement à suivre et contrôler le projet fédéral est elle aussi fortement diminuée.

Des questions sont débattues sur le fonctionnement du sport scolaire, sur les bassins de pratique, LE PROJET ZENITH, sur l'offre trop « compétition » qui est proposée.

Discussions également sur le besoin d'offres locales.

SUIVI FINANCIER

Le Conseil tient à remercier pour leur disponibilité Le Trésorier Général de la FFVB et l'équipe comptable qui ont fourni les éléments à jour au 14 novembre, mais également pour les explications et commentaires qu'ils ont apportés.

Les documents suivants sont remis et commentés en séance :

- *Le suivi financier des grandes organisations de 2016*

Dans le récapitulatif nous retrouvons des lignes correspondant à des organisations de 2015 qui n'avaient pas été soldées : TQCE et TQCM Masculins, TQCE Féminins événement 1 qui correspond en fait à une subvention un peu moins élevée que prévue du CNDS pour un match de Coupe d'Europe Féminine retransmis à la télévision en 2015.

Pour les 4 autres événements de 2016, il reste des subventions ou compléments de subventions à toucher pour le TQCE Féminin, pour la Ligue Mondiale Masculine et pour la Ligue Européenne Féminine. Nous constatons que la Ligue Mondiale devrait être équilibrée et même légèrement bénéficiaire mais que les autres organisations seront déficitaires de plus de 200 K€ au total.

- *Le suivi du budget de la DTN* avec un récapitulatif par rapport au prévisionnel accordé (au 14/11) et un état analytique permettant de suivre la part des dépenses imputées aux fonds propres FFVB. Nous constatons avec satisfaction un contrôle de gestion des dépenses rigoureux, permettant d'éviter les dérives budgétaires (et même de réaliser des économies sur certaines lignes).

- *Le suivi du budget global* avec les indicateurs habituels à fin octobre et un état au 30/09 permettant une estimation du résultat.

Pour les indicateurs les principales remarques concernent :

- Les subventions qui n'ont pas été intégralement versées fin octobre
- Les licences et engagements qui n'ont pas encore été répartis sur les exercices (2015 et 2016) mais devraient être en augmentation (environ 5 %)
- Les déplacements sont en augmentation du fait des équipes nationales
- Ne sont pas encore comptabilisées, les primes pour les équipes nationales.
- Les dettes fournisseurs sont en baisse, du fait de la meilleure organisation du service comptable, qui règle les factures dans les délais prévus
- Les disponibilités sont assez élevées du fait du paiement direct des licences

Pour l'exercice, le prévisionnel prévoyait un déficit (500 K€). Le résultat au 30 septembre s'établit à 250 K€ en retenant une base de produits licences et engagements au même niveau que 2015.

Compte tenu de l'augmentation évoquée des produits, le déficit devrait donc être moindre encore.

En conclusion Le Conseil constate, avec satisfaction, un suivi rigoureux et organisé des finances fédérales, permettant de tenir les engagements financiers annoncés.

SUIVI SOCIAL

Le tableau de bord social est remis et commenté en séance. Beaucoup de mouvement de personnel depuis le premier janvier (CDD, stagiaires, CDI, personnel médical).

AU 31 octobre, la masse salariale, de date à date a augmenté de 2,66 %.

SUIVI DES MANIFESTATIONS

Virginie MOINEAU propose de participer avec Richard GOUX au suivi financier des MANIFESTATIONS et organisations fédérales.

EXAMEN DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'Administration peut maintenant proposer des modifications règlementaires, applicables avant l'AG à condition de recueillir l'avis favorable du Conseil de surveillance.

Une proposition non formalisée concernant les mutations Beach est évoquée.

Cependant, en l'absence d'éléments et surtout de PV du Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance ne peut statuer.

Le Conseil approuve le contenu de l'instruction administrative N°5.

AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

La réforme des Statuts votées lors de la dernière AG nécessite la mise à jour de certains textes, il en est ainsi de ceux concernant le Conseil de Surveillance sur les points suivant :

Le Conseil demande que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine AG, prévue le 8 janvier, les modifications STATUTS et RI suivantes :

<u>Statuts</u>

ARTICLE 23 – FONCTIONNEMENT

Le Président du Conseil de Surveillance ou son représentant nommé désigné par celui-ci, **assiste aux réunions de BUREAU avec voix consultative.**

(Suite au nouveau mode électoral et à la nouvelle composition du CA à 35 membres et au bureau à 8 membres et ce afin de faciliter la tâche du Conseil dans son suivi de la gestion de la FFVB).

ARTICLE 24 – ATTRIBUTIONS

...

Il examine les procès-verbaux du Conseil d'Administration **et du Bureau** à qui il transmet ses observations écrites par l'intermédiaire de ses propres procès-verbaux.

...

ARTICLE 25 - COMPOSITION ET ELECTION

....

Eligibilité :

...

- Ne peuvent pas candidater au Conseil de Surveillance les personnes qui ont posé leur candidature aux postes d'Administrateur **issus du scrutin de liste** et/ou qui sont Administrateur au moment de l'élection dans l'Olympiade en cours.

Election :

Ils sont élus **l'année des Jeux Olympiques d'hiver** par l'ensemble des délégués régionaux au scrutin secret pour une durée de quatre ans lors d'une AG Elective de la FFVB, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur ;

...

La représentation féminine

...

Les postes sont d'abord attribués aux candidats de **genre** féminin dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidate jusqu'à, si cela est possible, atteindre, au sein du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'élues prévu par la règle de parité.

...

les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à **leur** inscription sur les listes électorales,

ARTICLE 26 – PRESIDENT ET SECRETAIRE

Le rôle du Président du Conseil de Surveillance est essentiellement de diriger les séances et de garder un contact régulier avec le Conseil d'Administration **et le Bureau** pour être informé sans délai des événements exceptionnels nécessitant éventuellement une réunion extraordinaire du Conseil de Surveillance.

<u>Règlement Intérieur</u>

ARTICLE 25 – DECLARATION DE CANDIDATURE

...

- Nul ne peut être candidat dans plusieurs collèges. Comme indiqué ci-dessus, le candidat précise obligatoirement le collège pour lequel il pose sa candidature, c'est-à-dire en tant que médecin du sport, **membre du Comité Directeur de la LNV** ou licencié. Dans le cas contraire, la candidature est rejetée.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

4 Février 2017 avec à l'ordre du jour la désignation des membres de la DNACG et si possible les membres de la Commission Electorale.

1^{er} Avril 2017.

9/10 Juin à Pau lors de la Ligue Mondiale : Préparation de l'AG Fédérale du 24 juin et principalement la rédaction du rapport du Conseil.

Fin de la réunion à 22h00.

La Présidente du CONSEIL
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance
Philippe VENDRAMINI